

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 février 2024

LUTTE CONTRE LES PÉNURIES DE MÉDICAMENTS - (N° 2214)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 167

présenté par
Mme Rabault

à l'amendement n° 136 de Mme Rist

APRÈS L'ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« 2° À la fin du troisième alinéa, sont ajoutés les mots : « du présent I. » ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel